

ARRÊTÉ n° 304 - 2023

portant délégation de signature à Madame Marie DAUVERGNE
Chargée de mission Transition Ecologique

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

- * **VU** l'article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- * **VU** l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- * **CONSIDÉRANT** qu'il convient d'accorder dans certains domaines une délégation de signature à l'agent chargé de mission Transition Ecologique, et ce, afin de garantir l'efficacité et la continuité du service public ;
- * **CONSIDÉRANT** l'arrivée de Madame Marie DAUVERGNE au sein de la commune d'Epagny Metz-Tessy et sa nomination à ce poste dès le 1^{er} août 2023 ;

ARRÊTE

Article 1° - A compter du 1^{er} septembre 2023, sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signature à Madame Marie DAUVERGNE, Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe titulaire, aux fins de signer les actes suivants :

- ➔ bons et lettres de commande d'un montant maximum de 1 500 € HT, pour les dépenses courantes et permettant un bon fonctionnement des missions concernant la Transition Ecologique et le Développement Durable.

Article 2° - Cet arrêté sera notifié à l'intéressée, et sera porté à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune.

Article 3° - Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et à Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie d'Annecy.

Notifié le 25.08.2023
Signature de l'intéressée,



Fait à Epagny Metz-Tessy, le 25 Août 2023,
Le Maire,



Roland DAVIET.